

Règlement du concours

Kann Al Loar / Bagad Bro Landerne

Solistes caisse claire

Art. 1- Le concours

Le Bagad Bro Landerne et le Kann Al Loar - Festival Bro Leon organisent un concours de batteurs solistes.

Art. 2- Les catégories

Six catégories sont constituées en fonction de l'âge et du niveau d'expérience des concurrents:

- ◆ Catégorie moins de 14 ans B
- ◆ Catégorie moins de 14 ans A
- ◆ Catégorie moins de 18 ans B.
- ◆ Catégorie moins de 18 ans A.
- ◆ Catégorie « open » B.
- ◆ Catégorie « open » A
- ◆

S'il le souhaite, un concurrent âgé de moins de 14 ans peut s'inscrire en catégorie " moins de 18 ans ". De même, un concurrent âgé de moins de 18 ans peut s'inscrire en catégorie " Open".

Art. 3- L'accompagnement

Dans toutes les catégories, les concurrents devront être accompagnés d'au moins un musicien et de quatre au plus. Les accompagnateurs devront pratiquer les instruments joués en bagad bombarde et/ou cornemuse.

Art. 4- Le répertoire

Les concurrents devront interpréter les morceaux suivants :

- ◆ Catégorie " moins de 14 ans "
- une marche bretonne
- une danse bretonne.

- ◆ Catégorie " moins de 18 ans "
- une marche bretonne
- une danse bretonne
- 4 phrases de Jig Catégorie " Open "
- une marche bretonne
- une danse bretonne
- une suite écossaise de compétition composée de :
 - une marche 2/4 (4, 6 ou 8 phrases)
 - un strathspey (4, 6 ou 8 phrases)
 - un reel (4, 6 ou 8 phrases) La durée totale de la prestation n'est pas limitée.Toutefois, le comité d'organisation souligne qu'une suite trop longue multiplie les risques d'erreurs du concurrent.

Art. 5- Le jury & la notation

Le jury sera composé de 2 juges (minimum). Chaque juge rendra un classement par places.

Art. 6

La participation au concours de batteurs solistes implique l'acceptation de son règlement dans son intégralité. Le non respect du règlement sera sanctionné par le jury.

La sanction pourra aller de la simple baisse de la place jusqu'au déclassement du candidat.
Les résultats seront annoncés de façon globale, les prix seront attribués au tiercé gagnant d'un classement général, toutefois les classements détaillés (bretons et écossais) seront à la disposition des concurrents.

Art. 7

Les décisions du jury sont sans appel.